

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Essayez !

Roulez !

Adhérez !



A partir du 1^{er} juillet, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle subventionne jusqu'à **250€** par foyer pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) qu'il soit neuf ou d'occasion.

[Plus d'informations sur paysdelarbresle.fr](http://paysdelarbresle.fr)

- **À retourner à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle :**
- **par courrier :** Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle - Vélo à Assistance Electrique - 117 rue Pierre Passemard - 69210 L'Arbresle.
 - **par mail :** mobilites@paysdelarbresle.fr
 - **directement sur place :** 117 rue Pierre Passemard - 69210 L'Arbresle selon les horaires d'ouverture de la CCPA.

Cadre réservé à la CCPA

Référence du dossier :

COORDONNÉES

NOM et Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

E-mail

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, attestation d'achat du notaire...).

Copie de la facture d'achat qui doit être postérieure à la date du 01/07/2023.

Relevé d'Identité Bancaire (du mandataire pour le groupement d'habitant) au même nom que le présent formulaire.

Attention, la facture et le RIB doivent être au même nom que celui du formulaire.

Partie à remplir par le demandeur

Je m'engage à ne demander qu'une seule subvention par foyer.

J'autorise la Communauté de Communes à conserver mes coordonnées pour m'accompagner dans la mobilité durable.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'opération de financement de récupérateurs d'eau. Le destinataire des données est la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Cadre réservé à la CCPA

Demande validée le :

Fait à

, le

Signature du demandeur